

Arrêté du 8 juillet 2011 portant désignation des personnes spécialement habilitées à procéder aux contrôles occasionnels des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires
NOR : JUSC1117490A

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu le titre premier du livre VIII du code de commerce, notamment ses articles L. 811-11, L. 812-9, R. 814-44 et R. 814-45 ;

Vu la proposition du Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires en date du 28 juin 2011.

ARRÊTE

Article 1

Est désigné en qualité de personne spécialement habilitée à procéder aux contrôles occasionnels des administrateurs judiciaires :

Maître BERKOWICZ (Richard)

Article 2

Sont désignés en qualité de personnes spécialement habilitées à procéder aux contrôles occasionnels des mandataires judiciaires :

Maître DELATTRE (Pierre)

Maître AUBERT (Jean-François)

Article 3

Le directeur des affaires civiles et du sceau est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés.

Fait le 8 juillet 2011

Pour le garde des sceaux,
ministre de la justice et des libertés,
et par délégation,
Le directeur des affaires civiles et du sceau

Laurent. VALLEE